

Compte rendu de la séance 06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 06 avril, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

M. ROUX Vincent, Mme LYOEN Marie-Yvonne, Mme THURMEL Frédérique, adjoints
M. DELORD Benoit, Mme MICHALCZYK Catherine, M. IMBEAUX Michel,
M. PASQUET Benjamin, Mme VIDEAU Christine, Mme HENNEUSE Véronique,
Mme WEBER Katty, conseillers

Absentes : /

Secrétaire de séance :

DELORD Benoit

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h45

1. DÉLIBÉRATIONS**➤ Comptes administratifs 2022 Commune et Assainissement**

Vu les résultats reportés, les opérations de l'exercice, les restes à réaliser, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs de la commune et d'assainissement pour l'exercice 2022.

➤ Approbation du compte de gestion de la Commune et de l'Assainissement pour l'exercice 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur qui sont en tous points similaires aux comptes administratifs communaux.

➤ Affectation du résultat commune - année 2022

Vu le résultat de fonctionnement à affecter (115 994.76 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement (9 014.90 €), vu le solde des restes à réaliser (37 622.08 €), vu (€)

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2023 :

- en recette de fonctionnement 115 994.76 € (cpte 002)
- en recette d'investissement : NEANT (cpte 1068) car excédent de financement de la section d'investissement

➤ Affectation du résultat Assainissement - année 2022

Vu le résultat d'exploitation à affecter (- 48 092.01 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement (1 829.89 €), vu le solde des restes à réaliser (0 €), vu l'excédent de financement de la section d'investissement (5 636.60 €)

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2023 :

- en recette d'investissement NÉANT (cpte 1068) car excédent de financement à la section d'investissement
- en recette d'investissement : 5 636.60 € (cpte 001)
- en dépenses d'exploitation : 48 092.01 € (cpte 002)

➤ **Taux d'imposition pour fiscalité directe locale 2023**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes directes de 2022.

Taxes directes locales	Taux 2022	Variation du taux	Taux 2023
Taxe foncière (bâti)	43.59 %	0 %	43.59 %
Taxe foncière (non bâti)	45.84%	0 %	45.84%
Taxe d'habitation	16.17 %	0 %	16.17 %

➤ **CCICP : rapport d'activité 2022**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022

➤ **SIVOS : rapport d'activité 2022**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022

➤ **SPA Bergerac - convention 2023**

Tarif : 0.90 €/habitant

Remarque : depuis 2022 : la SPA vient chercher les animaux mais n'effectue pas les captures.

Le conseil municipal reconduit la convention fourrière pour l'année 2023.

➤ **Mutualisation d'achat et d'utilisation de désherbeurs thermiques avec les communes de ST FRONT DE PRADOUX, DOUZILLAC et ST GERMAIN DU SALEMBRE : signature d'une convention**

La commune s'associe avec les communes de ST FRONT, DOUZILLAC et ST GERMAIN pour acheter et utiliser 2 désherbeurs thermiques.

Prix pour chaque collectivité : 1000 €

Partage du matériel : ST LOUIS / DOUZILLAC et ST FRONT/ST GERMAIN

Conditions d'utilisation :

- La commune utilisatrice prend à sa charge les recharges de gaz
- Les frais de réparation seront divisés à part égale entre les 2 communes partenaires pour ce montant

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention.

➤ **Agence Technique Départementale (ATD 24) : nouveaux statuts**

L'ATD a actualisé ses statuts qui dataient de la création de l'agence en 1983.

L'adhésion (prise en charge par la communauté de communes Isle Crempse en Périgord) à cette structure, permet à notre commune :

- D'avoir accès, sans frais supplémentaires, aux services suivants :
 - Aménagement territorial : conseils, études d'opportunité et de faisabilité
 - Gestion des territoires : assistance juridique et administrative
 - Voirie communale : diagnostic et faisabilité
- Souscrire à des missions optionnelles proposées par l'ATD 24

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts et désignent le monsieur le Maire comme représentant de la collectivité.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune et de l'assainissement de l'année 2022 dressé par le Maire, après que celui-ci se soit retiré.

Membres présents : 11 - suffrage exprimé : 10 - pour : 10 - contre : 0

3. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

➤ Commune

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 353 193.76 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 107 904.58 €

Le budget total de la commune s'élève à 461 092.34 €.

Le budget est voté à l'unanimité.

Membres présents : 11 - suffrages exprimés : 11 - pour : 11 - contre : 0

➤ Assainissement

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 72 882.70 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 18 134.93 €

Le budget total de l'assainissement s'élève à 91 017.63 €.

Le budget est voté à l'unanimité

Membres présents : 11- suffrages exprimés : 11 - pour : 11 - contre : 0

4. AFFAIRES EN COURS

➤ Prévoyance santé

Le conseil municipal souhaite mettre en place une participation employeur pour la santé (mutuelle) et pour la prévoyance (maintien de salaire) pour ses agents communaux.

Les montants minimums de référence, définis dans le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, sont de 15 €/mois pour la santé et de 7€/mois pour la prévoyance.

Le conseil municipal acte le principe d'une participation employeur qui pourrait être mise en place soit au 1^{er} juillet de cette année, soit au 1^{er} janvier 2024.

Les montants de la participation se détermineront lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

Rassemblement devant le Monument aux Morts

Lundi 8 mai 2023 à 10h15

En présence :

- **Des associations d'Anciens Combattants**
- **De l'Union Musicale de Mussidan**

A l'issue de cette cérémonie, un pot du souvenir sera servi à la salle d'exposition du Bourg.

SIGNATURES

Le Maire	MASSIAS Jean-Luc	
Secrétaire de séance	DELORD Benoît	

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE 06 AVRIL 2023**

N° des délibérations	Objet	Décision
2023-0604-5	Approbation du compte de gestion 2022 : - Commune - Assainissement	CG 2022 approuvés à l'unanimité
2023-0604-6	Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale	Taux inchangés
2023-0604-7	Délibération du CA 2022 commune	CA approuvé à l'unanimité
2023-0604-8	Affectation du résultat 2022 au BP 2023 commune	FR 002 : 115 994.76 € IR 001 : 9 014.90 €
2023-0604-9	Délibération du CA 2022 assainissement	CA approuvé à l'unanimité
2023-0604-10	Affectation du résultat 2022 au BP 2023 assainissement	FD 0002 : 48 092.01 € IR 001 : 5 636.60 €
2023-0604-11	SIVOS Rapport d'activité 2022	OK
2023-0604-12	CCICP Rapport d'activité 2022	OK
2023-0604-13	ATD 24 Nouveaux statuts	OK
2023-0604-14	SPA Convention fourrière 2023	OK
2023-0604-15	Achat mutualisé 2 désherbeurs thermiques	OK ST Front achète et récupère sub FEC 1 000 €/commune 1 désherbeur : ST LOUIS/DOUZILLAC 1 désherbeur : ST FRONT/ST GERMAIN

2023-0604-16	CCICP PV de fin de mise à disposition de la voirie suite à restitution de la compétence voirie à la commune	OK

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2023**

MEMBRES DU CONSEIL	OUI	NON	PROCURATION DONNÉE A
MASSIAS Jean-Luc	x		
ROUX Vincent	x		
LYOEN Marie-Yvonne	x		
THURMEL Frédérique	x		
IMBEAUX Michel	x		
DELORD Benoit	x		
HENNEUSE Véronique	x		
MICHALCZYK Catherine	x		
PASQUET Benjamin	x		
VIDEAU Christine	x		
WEBER Katty	x		